COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du Jeudi 7 mai 2020

En application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, s'est tenue une première réunion à distance, par visioconférence/audioconférence, sous la présidence de de Monsieur Jean-Claude MAURY, Maire. Après avoir ouvert la séance, M. le Maire a procédé à l'appel nominal des membres de l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 07 Votants : 10 Date de convocation : 04/05/2020

Présents : Ms MAURY JC, LEZIN R, DUFLOT M, KHEDHIRI A, BOUTON P. Mmes SAINT-LOUPT M, PAULAIS J.

Absents/Excusés : Mmes COUGNAUD J, LOWREY N, LABUSSIERE M, PASQUET V, VIGNAUD S, GRANET M, SENREM S, MARTIN F, Ms MOTY J, BONIFACE J, FAUCHER A, DUBREUIL M

Pouvoirs : M. FAUCHER A. à M. MAURY JC
Mme VIGNAUD S à M. MAURY JC
Mme LABUSSIERE M à Mme SAINT LOUPT M

Nota : Compte tenu de l'absence de Mme Senrem et Mme Granet les pouvoirs donnés par Mmes Martin, Pasquet et M. Dubreuil sont sans effet.

S'agissant de la première réunion en audio/visioconférence
DETERMINATION DES REGLES D'ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu la convocation du 4 mai 2020 pour la présente réunion du conseil municipal précisant la tenue de la réunion en audio/visioconférence

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités.

Monsieur le Maire propose d'adopter les règles suivantes :

1/ La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de l'audioconférence/vidéoconférence. L'outil utilisé est le suivant https://meet.jit.si/nomdelasalle, application smartphone « jitsi meet »

2/ L'identification des participants se fera par appel nominatif et inscription de son nom sur la plateforme de réunion. Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public par appel nominatif de chaque participant en cas de problème de micro le tchat de la plateforme sera la solution de secours

3/ Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via le site internet de notre collectivité où le lien de connexion est indiqué, et également visible sur la convocation du panneau d'affichage.

Monsieur le maire demande aux membres présents de passer au vote pour ces dispositions. Accord de l'assemblée (1 abstention M. Bouton)

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Il est signalé par Le Maire une erreur dans le dernier compte rendu (26/02/2020) au sujet du financement apporté par l'ATD 16 sur l'étude des ponts. L'étude sera financée à 70 % par l'ATD 16 et non 80 % comme indiqué.

DSP FOIRES ET MARCHES : DEMANDE DE DEGREVEMENT REDEVANCE AFFERMAGE ANNEE 2020

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que les élus ont été destinataires de cette demande avec la convocation.
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat DSP a pris effet au 01/01/2020 avec une redevance annuelle prévue au contrat de 9600 €/an + 650 € pour les frais d'électricité.
Compte tenu de la crise la société Frery demande une annulation de cette redevance pour l'année 2020.
Monsieur le Maire signale que pour le moment la perte liée à la crise pour la société Frery pour le marché de Chalais est loin d'atteindre le montant de la redevance et qu'il est trop tôt pour chiffrer cette perte car la crise n'est pas terminée.
En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de repousser la décision pour ce dossier et d'attendre la fin de la crise pour une analyse plus fine. Accord du conseil à 9 voix Monsieur Duflot ne prend pas part au vote (problème de connexion ponctuel)

L'assemblée est informée des dispositions prises pendant la période de crise à savoir : Le marché a été maintenu suite à une demande de dérogation auprès de la Préfecture qui a donné son accord. Marché uniquement alimentaire avec mise en place de mesures de protection sanitaire. Les marchands ont pu également bénéficier de la gratuité pendant cette période. A partir du 11/05 (déconfinement) les droits de place seront de nouveau encaissés par le placier et les marchands autres qu'alimentaire pourront revenir sauf contre ordre de dernière minute, les mesures de protection sanitaire seront maintenues. Il est précisé que 10 à 20 marchands alimentaires ont été présents contre une trentaine habituellement.

TRAVAUX FDAC – FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire signale que le détail des travaux FDAC a été transmis en annexe de la convocation.
Les voies retenues pour le programme 2020 du FDAC (compétence de la CDC), qui correspondent aux travaux d'entretien de la bande roulante des voies communales amènent à un dépassement de l'enveloppe allouée par la CDC. Le dépassement est de 1 984,01 €. Il conviendrait donc, pour réaliser la totalité des voies proposées, de rembourser la CDC via un fonds de concours. Accord à l'unanimité du conseil pour le versement du fonds de concours à la CDC.

AV DE LA GARE – information dossier de consultation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les dossiers de subvention pour l'aménagement de l'avenue de la gare ont été déposés et que le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne (appel à la concurrence) avec une date limite de réponse au 15 mai 12h.
Cette action n'est pas une décision du maire correspondant à l'article L 2122-22 du CGCT puisqu'il n'y a pas d'engagement pour le moment. Il est précisé que :
La date de remise des offres fixée pour le 15 mai a été choisie pour permettre à la prochaine municipalité de posséder tous les éléments relatifs à ce dossier et surtout avoir un prix autre que prévisionnel pour prendre une décision éclairée sur la suite.
Le déroulement est le suivant :
Le 15 mai remise des offres des entreprises candidates
Les 15 jours suivants analyses des offres par le bureau d'étude + commission
Début juin en principe mise en place de la nouvelle municipalité au vu de l'ordonnance du 1/04/2020
En conséquence la nouvelle municipalité sera présente à l'analyse des offres et pourra si elle le souhaite entamer des négociations avec les entreprises, faire un choix avec tous les éléments nécessaires.
Il est signalé que le retour de la Préfecture sur la demande de subvention (la plus importante) est attendu pour juillet et sera également déterminante lorsque l'on connaîtra le prix réel.

ASSURANCES COMMUNE- information

Pour mémoire « Audit assurance » a été choisi lors de la séance du 26 février pour nous aider dans le nouvel appel à concurrence que la commune doit lancer pour le renouvellement de ses différents contrats d'assurance.
Le conseil municipal a été destinataire de l'audit qui a été réalisé.
Les dossiers de consultation sont prêts et l'appel à concurrence va être publié la semaine prochaine avec une date de remise des offres fixée au 16 juin 12h.
Comme pour l'avenue de la gare, la nouvelle municipalité sera vraisemblablement en place pour l'analyse et le choix des candidats et la suite à donner.

COVID-19 INFORMATION SUR LES DIFFERENTES MESURES MISES EN PLACE POPULATION ET PERSONNEL

1/ Information sur la gestion de la crise pour la population

Mise à jour du fichier des personnes vulnérables en collaboration avec différentes associations

Masques : achat par la commune de 500 masques « papiers », confection de masques tissus en partenariat avec le Département mais également confection de masques tissus en parallèle par quelques bénévoles que nous remercions.

Commerçants : des masques vont être offerts à des commerçants par Intermarché pour les aider à mettre en œuvre la reprise

2/ Information sur la gestion de la crise avec le personnel communal

Élaboration d'un PCA – Plan de continuité de l'activité qui a régulièrement évolué en fonction des dispositions gouvernementales et l'évolution des tâches dites essentielles. Ce document est toujours en cours d'évolution pour préparer le déconfinement du 11/05

Du 17/03 à aujourd'hui

- Placement des agents en ASA : Autorisation Spéciale d'absence
- Adaptation du travail en fonction des directives du gouvernement à savoir : Priorité au télétravail à défaut c'est le confinement qui est prioritaire, le présentiel de l'agent uniquement pour des missions essentielles

A compter du 11/05 :

- Adaptation du travail en fonction des directives du gouvernement à savoir :

Privilégier le télétravail lorsque l'activité le permet sinon c'est le déconfinement sauf impossibilité médicale ou familiale

Pour l'administration en période de confinement l'accueil de la mairie a été fermé mais il y avait par alternance une secrétaire. L'accueil téléphonique de la mairie est ouvert 24h/24h 7jr/7, le soir et le week-end les élus se sont relayés pour répondre à des éventuelles urgences.
La Mairie a également rendu service aux parents qui n'avaient pas d'imprimante ou plus d'encre pour le travail des enfants en imprimant les devoirs et en le faisant passer aux familles.
Au secrétariat de l'étage une secrétaire était présente par alternance pour assurer une continuité, les autres en télétravail. A compter du 11/05 reprise de toute les secrétaires de l'étage car la superficie des bureaux le permet et continuité de l'alternance pour l'accueil, l'ouverture de la Mairie au public est prévue dans un premier temps uniquement les lundis et mercredis. Pour les autres jours l'accueil téléphonique ou sur rendez-vous est possible.

Pour les services techniques, compte tenu que le télétravail n'est pas possible, le présentiel d'un agent par ½ journée puis 1 jour jusqu'à 3 jours par alternance a été mis en place pour effectuer des missions dites « essentielles ». Au départ l'entretien et le bon fonctionnement de la chaudière et des toilettes publiques, mais ensuite en raison du beau temps l'entretien et la tonte des espaces verts et des banquettes.
A compter du 11/05 reprise de l'activité de tous les agents du technique avec respect des différents protocoles de désinfection, gestes barrières etc...

Mme Saint-Loupt présente les mesures prises pour la médiathèque qui a dû être fermée selon les directives du gouvernement mais actuellement les bibliothécaires sont en poste par alternance pour préparer le déconfinement. A partir du 13 mai il sera possible d'emprunter livres, CD, DVD sous forme de drive. Un protocole de mise en quarantaine et désinfection des ouvrages et équipements est mis en place.

Monsieur Maury expose les mesures pour les écoles en collaboration avec la CDC qui en a la compétence il est précisé que les masques seront obligatoires pour les collégiens.

CHAMPIONNAT DU MONDE DE ROTTWEILLER MAI 2021

Une demande a été adressée pour l'organisation d'un championnat du monde de Rottweiller en mai 2021 à Chalais, cette demande a été annexée à la convocation. Il est proposé de ne pas délibérer pour le moment sur ce dossier.

CONTENTIEUX MAISON DE SANTE

La CDC n'a pas annulé la délibération portant sur le transfert à Chalais de la Maison de santé mais a pris une nouvelle délibération prenant la compétence maison de santé Chalais, Montmoreau, Villebois.
Pour mémoire la commune a engagé un contentieux avec la CDC pour l'annulation de cette délibération et il est proposé au conseil de ne pas se désister dans cette affaire. L'assemblée a été destinataire du mémoire de réplique préparé par l'avocat. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner son avis sur cette proposition.
Résultat : accord pour poursuivre et ne pas se désister à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

Vu l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
06/2020	02/03/ 2020	CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LOCAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE VIDEO SURVEILLANCE	Montant 50 €/AN – pour la mise à disposition des locaux de la pharmacie pour les caméras
07/2020	24/04/2020	BUDGET ASSAINISSEMENT – VIREMENT DE CREDIT	Choix de la société APAVE pour réaliser les mesures olfactométriques au niveau de la station d'épuration et virement de crédit de 10 000 € BP Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS PRISES.

Il est précisé que la décision 07/2020 a été nécessaire pour poursuivre l'étude sur la problématique des odeurs de la station. En effet il y a lieu de réaliser des prélèvements d'odeur rapidement pour régler les nuisances que subissent les riverains de la station. Ces prélèvements d'air vont servir à identifier là où les molécules générant les odeurs pour ensuite rechercher le moyen de la neutraliser.
Une consultation a été réalisée avec réponse pour le 15 avril. 2 offres ont été reçues et c'est la société APAVE qui a été retenue au prix de 25 320 € (l'autre société était à 37450 €). Les crédits votés au budget étant insuffisants il fallait abonder la ligne de 10000 €.
Cette décision a été transmise comme le précise l'ordonnance du 1er avril 2020
Monsieur le Maire signale que depuis la crise il dispose de toutes les délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT sauf la numéro 3, et qu'il n'a pas comme on peut le constater usé de cette possibilité.

QUESTIONS DIVERSES

- Feu artifice : Monsieur le Maire demande à l'assemblée son avis sur le fait de commander ou pas un feu d'artifice compte tenu que l'état d'urgence est prolongé jusqu'au 24 juillet 2020
  Le conseil suggère d'attendre pour le moment bien qu'il faille penser aux professionnels de ce secteur qui ont besoin de travailler
- PLU : Mme St Loupt signale que les délais des documents d'urbanisme sont suspendus donc notre PLU est pour le moment figé
- Information sur le déploiement de la fibre sur Chalais

Le Maire
Jean-Claude MAURY

MAIRIE DE CHALAIS (Charente)